RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Séance du mardi 10 juin 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h30.

Etaient présents: M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.2.3), M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.1.2)

<u>Etaient absents</u>: M. Jean-Paul MICHAUD, M. François LOPEZ, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

<u>Mandants</u>: F. LOPEZ, D. HUOT (à partir du 3.1), P. DUCHEZEAU (juṣqu'au 1.2.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1), P. CONTOZ (à partir du 1.2.1)

<u>Mandataires</u>: F. PRESSE, C. BARTHELET (à partir du 3.1), D. HUOT (jusqu'au 1.2.3), Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), JY. PRALON (à partir du 1.2.1)

Fonds manifestations culturelles et sportives -Demandes de subvention du 2^{ème} semestre

Rapporteur: Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission: Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire

BP 2014 et PPIF 2014-2018

Manifestations /Actions culturelles et sportives (fonds d'aide)

Montant prévu au BP 2014 : 62 000 € Montant de l'opération : 16 200 €

Résumé: ce rapport porte sur l'attribution des subventions dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales pour le second semestre 2014. Conformément aux critères d'éligibilité de ce fonds, sont priorisées les manifestations d'envergure en résonnance avec les politiques et actions conduites par la compétence Culture-Tourisme-Sport (musique, théâtre, sports de nature, animation de la vallée du Doubs, valorisation du patrimoine notamment) et qui sont ouvertes à tous. Sont soutenues aussi les manifestations concourant à l'animation touristique estivale ou encore ayant un intérêt pour l'animation locale.

Il est proposé d'accorder pour cette seconde session 17 subventions pour un montant total de 16 200 €. Pour mémoire, 17 manifestations ont été soutenues au premier semestre pour un montant total de 48 900 €.

I. Instruction des demandes de subvention du 2eme semestre 2014

Au regard des critères d'éligibilité, l'étude des projets déposés dans le cadre de la 2éme session d'instruction 2014 (projets se déroulant au cours du second semestre), il est proposé de prioriser :

- les manifestations originales d'envergure concourant au rayonnement et à la valorisation touristique et culturelle du territoire telles que Bien Urbain ou le Festival du Piou Piou.
- les événements autour des sports de nature permettant également l'animation du territoire en période estivale, sa valorisation touristique ou encore la découverte du patrimoine tels que le championnat du monde de vélos couchés et son prolongement touristique, le Besathlon, la Bis'Ondine...
- -les projets comportant un intérêt pour l'animation d'un secteur tels que le Festival de paroles nomades, la Corrida Vauban, le Festival du Bitume et des Plumes, le Festival des Pampilles ou le Festival Musik et Cirk.

Au total, il est proposé d'accorder 17 subventions pour un montant total de 16 200 €.

A noter qu'outre ce soutien financier, plusieurs projets bénéficient d'une aide à la logistique (prêt de Vitabris) et d'une aide à la communication.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement dans le cadre de la deuxième session d'instruction du fonds manifestations 2014, sur l'attribution des subventions réparties selon le tableau en annexe pour un montant total de 16 200 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0 Préfecture de la Région Franche Condr extrait conforme,

Préfecture du Doubs Contrôle de légalité

Le Président

Regule 1 8 JUIN 201

Demandes de subvention 2014 Fonds Manifestations 2° semestre

Montfaucon me spi fau ate the (m) Chemin des Sens JEF au Mé et Compagnie Bouti- Conte Amandier (L') Bien Urbain/Juste Ici Citron Vert (le) Pir éle Du Goudron et des Plumes	EP Fête nédiévale pectacle de auconnerie, teliers ludo- nématiques moyen âge) EP Parcours utour des létiers d'Art t Patrimoine estival aroles omades lommage à Dswald 'Andréa	Montfauco n Besançon Planoise Besançon, Ecole-	20 et 21/09 14 et 15/09 15 au 22 juin	2100	2500/5300 soit 47,17 % 4000/12 000 soit 33,33 %	6026,93	600
au' Me et Compagnie Bouti- Conte Amandier (L') Bien Urbain/Juste Ici Citron Vert (le) Du Goudron et des Plumes Au Pe Et Plumes Amandier (L') Fe Pe	utour des létiers d'Art t Patrimoine estival aroles omades dommage à Dswald 'Andréa	Planoise Besançon, Ecole-	15 au 22 juin	600		6026,93	600
Conte pa no Amandier (L') Ho Os d'/ Bien Urbain/Juste lci Pir Citron Vert (le) Pir éle Du Goudron et des Fe Plumes Fe	aroles omades lommage à Oswald 'Andréa eintures	Besançon, Ecole-	juin				
Bien Urbain/Juste lci Per fele Mu Citron Vert (le) Pir fele Du Goudron et des Plumes Fe	Oswald 'Andréa 'eintures	Ecole-			5000/24 000 soit 20,83 %	TY I	500
Ici mu Citron Vert (le) Pir éle Du Goudron et des Plumes Fe		Valentin, Pügey	Octobre et novembre	800	1500/11 000 soit 13,64 %		800
Citron Vert (le) Pir éle Du Goudron et des Plumes Pignature des Plumes		Besançon	Juin	3000	8000/130500 soit 6,13 %	48 591,75	3000
Plumes Bit	irateries lectroniques	Croisière sur la Boucle du Doubs	29 août		1000/2250 soit 44,44 %	8 1	500
	estival Du litume et es Plumes	Quartier Tarragnoz	3 au 5/10		1000/10 020 soit 9,98 %	**	500
	estival du iou Piou	Besançon et Pelousey	20 au 23 août	3500	7000/61 300 soit 11,42 ù		3500
1 \ /	estival des ampilles	Chaucenne	30 août de l'4h30 à 23h	1000	3000/8100 soit 37,04 %	9200	1000
Papiers raclés Club Pa	apiers aclés	Besançon	5/11 au 5/12	500	200/10 000 soit 20 %		200
SNB La		Besançon	23 et 24/08		1200/3072 soit 39,06 %		500
The Sérious Road Fe	estival Iusique et Cirque	Avanne	25 au 28/09	1000	1000/18950 soit 5,28 %	13 900	1000
Amicale cycliste 1° de bisontine de Fra	° manche le coupe de rance de yclo-cross	Malcombe	15/10/2014		4000/93 000 soit 4,30 %		400
ASPTT Corrida Co Vauban pé an	courses , édestres nimation ulturelle	Besançon	28 décembre	400	1000/13500 soit 7,41 %	7260,71	400
Bentrider Vélos . Ch	Championnat du monde	Saône, Montfauco n Fontain La Vèze	Championn ats 8, 9 et 10/08 Tourisme du 11 au 17/08		500 / 15500 soit 3,22 %		500
Blanche cy s e	andonnées yclotouriste et atrimoine	16 communes du GB	31 août	500 en 2012	500/1700 soit 29,41 %	1500	300
	Besathlon	Besançon	18/10	1000	1500/4500	7295	500



COMPETENCE « CULTURE TOURISME SPORT »

FONDS D'AIDE EQUIPEMENTS 2010

Maître d'ouvrage éligible	Communes, établissements publics, associations				
Conditions d'éligibilité	Soutien financier de la Commune d'accueil de l'équipement Le projet comprend au moins 2 approches en développement durable parm				
	les suivantes : o matière/matériaux favorisant l'environnement				
	o prise en compte de l'environnement global o critères en faveur des Personnes à Mobilité Réduites, marchés intégrant des clauses sociales				
	o qualité de réalisation des travaux				
Type de projet soutenu	Projets d'équipements en lien avec l'activité touristique de loisirs et en cohérence avec les propres actions du Grand Besançon :				
	 création ou rénovation d'hébergements touristiques (aires de stationnement de camping-cars complémentaires aux aires communautaires, campings communaux, gîtes d'étapes,) 				
	 création ou rénovation d'équipements visant la création d'activités (points location/réparation vélo/bateaux, plan d'eau, base kayak, équipements de sports de nature, vente de produits locaux) 				
	 création ou réhabilitation d'équipements culturels / de loisirs patrimoniaux lorsqu'ils présentent un projet de valorisation/animation clairement défini à l'attention d'une clientèle touristique 				
Périmètre	La priorité sera donnée aux projets concourant à dynamiser l'activité touristique sur les secteurs ou linéaire suivants : vallée du Doubs, secteur Plateau,				
	 secteur de la gare TGV, Via Francigena dont le tracé est en cours de validation de la vallée de l'Ognon à la Vèze via Besançon) 				
Calcul de l'aide :	Le niveau de concours financier sera défini au cas par cas selon l'importance et la pertinence du projet et l'enveloppe annuelle disponible. Pour les projets sous maîtrise d'ouvrage communale, la subvention ne pourra dépasser 50 % du restant à charge de la commune, toutes subventions publiques déduites.				

L'enveloppe budgétaire sera fixée par le vote du BP 2010.

Grand Besançon : Fonds d'aide EQUIPEMENTS 2010